

COMMUNE DE ROQUECOURBE (Tarn)



Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRIMITIF 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune ainsi que les documents officiels telle que la délibération du vote du budget.

SOMMAIRE

1. Généralités	2
2. Compte Financier Unique 2024.....	2
3. Orientations du BP 2025.....	3
4. Section de fonctionnement	3
Les recettes de fonctionnement	4
Les dépenses de fonctionnement	5
5. Section d'investissement	5
Les recettes et dépenses d'investissement	6

1. Généralités

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

2. Compte Financier Unique 2024

Le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- [La section de fonctionnement](#) qui concerne la gestion courante de la commune,
- [La section d'investissement](#) qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes de fonctionnement.....	1 718 848.08 €
- Dépenses de fonctionnement.....	1 515 398.51 €
- Résultat de l'exercice.....	203 449.57 €
- Résultat N -1 reporté.....	854 797.12 €
- Résultat cumulé.....	1 058 246.69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement.....	2 144 657.73 €
- Dépenses d'investissement.....	2 424 882.89 €
- Solde d'exécution de l'exercice.....	- 282 225.16 €
- Solde d'investissement N - 1 reporté.....	- 290 464.04 €
- Solde d'exécution cumulé.....	- 570 689.16 €

La maîtrise du budget de fonctionnement en 2024 a permis de dégager un excédent global de fonctionnement de 1 058 246.69 €.

La reprise des résultats de l'exercice 2024 se présente de la façon suivante :

Affectation BP 2025	
Au compte 1068 (excédent de fonctionnement n-1)	
Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 058 246.69
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (Déficit)	- 570 689.16

3. Orientations du Budget 2025

Le budget 2025 a été établi avec les orientations suivantes :

- Poursuivre la modernisation de l'éclairage public : passage en LED de nouveaux secteurs du village.
- Poursuivre l'engagement pour la qualité des services rendus au habitants (accessibilité du gymnase, fleurissement, nettoyages des rues, ...)
- Favoriser les déplacements doux : aménagement urbain, mise en sécurité des piétons, voies douces et piste cyclable.
- Réduire les dépenses énergétiques en isolant les appartements situés au dessus de la médiathèque.
- Valoriser de nouvelles actions ou manifestations organisées par les associations de la commune afin créer une dynamique : maintien du montant global de l'attribution des subventions avec détachement d'une enveloppe pour des actions spécifiques.
- Maintenir les taux d'imposition : identiques à l'année 2024.

Il s'équilibre en fonctionnement à 2 734 086.69 € et
 en investissement à 1 999 617.20 €

Avec un total du budget qui s'équilibre à 4 733 703.89 €.

. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Il assure le bon fonctionnement au quotidien des services. Le budget primitif de fonctionnement 2025 s'équilibre à hauteur de 2 734 086.69 €

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des dotations versées par l'Etat (DGF - Dotation Générale de Fonctionnement, DSR Dotation de Solidarité Rurale), de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes, des impôts locaux, des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, centre de loisirs, loyers, location de salles, ...), aux participations de la CAF.

Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2024	BP 2025
RECETTES			
013	Atténuations de charges	29 558.25 €	30 000.00 €
70	Produits des services	149 651.22 €	171 400.00 €
73	Impôts et taxes	335 769.00 €	305 000.00 €
731	Fiscalité Locale	774 620.00 €	793 700.00 €
74	Dotations et participations	369 145.84 €	328 290.00 €
75	Autres produits gestion courante	50 491.21 €	38 200.00 €
76	Produits financiers	9 612.56	8 500.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	
78	Reprises sur provisions		750.00 €
Total recettes réelles de fonctionnement		1 718 848.08 €	1 675 840.00€
042	Opérations d'ordre	00.00 €	- €
002	Excédent antérieur reporté		1 058 246.69 €
Total recettes de fonctionnement		1 718 848.08 €	2 734 086.69 €

Fiscalité - Taux d'imposition des taxes directes locales

Malgré un contexte difficile, l'augmentation des matières premières et de l'énergie, la Municipalité a une nouvelle fois fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts pour les contribuables Roquecourbains. Il est proposé de ne pas augmenter les taux de la TF bâtie soit 49.57%, de la TF non bâtie soit 91.65% et de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et meublés de tourisme, soit 7.32 %.

Compte-tenu de la revalorisation des bases calculée pour 2025 par les services de la DGFIP de 0.37 % (calculée à partir des indices de prix à la consommation), le produit fiscal attendu serait de : 855 116 €

Pour 2025, les taux de fiscalité directe locale seront donc stables et déterminés comme suit :

Taux de fiscalité	2023	2024	2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	49.57 %	49.57 %	49.57 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	91.65 %	91.65 %	91.65 %
Taxe d'habitation résidences secondaires et meublés	-	7.32 %	7.32 %

Dotations Globale de fonctionnement (DGF) :

Comme les années précédentes, la stabilisation de la DGF concerne l'enveloppe globale puisque chaque collectivité territoriale voit son montant en hausse ou en baisse du fait de l'évolution de sa situation au regard des critères de calcul (population, potentiel financier...) et des mécanismes d'écêtement destinés à financer la péréquation.

A ce jour, ces dotations ne sont pas encore connues, il est donc rappelé celles des années précédentes :

	Dotation 2022	Dotations 2023	Dotations 2024
Dotation forfaitaire	92 251 €	91 606 €	95 163 €
Dot Solidarité rurale	34 491 €	40 542 €	22 030 €
Dot Solidarité rurale cible	63 373 €	65 061 €	68 525 €
Dot Nationale de péréquation	16 144 €	18 358 €	45 605 €
Total dotations Etat	206 259 €	215 567 €	231 323 €

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires et les charges de personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2024	BP 2025
DEPENSES			
011	Charges à caractère général	424 769.07 €	487 050.00 €
012	Charges de personnel (dont 530 406.49 € pour provisions)	843 251.80 €	1 417 906.49 €
014	Atténuation de produits	0.00 €	3 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	177 679.86 €	194 510.00 €
66	Charges financières	63 241.40 €	39 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	270.00 €
68	Dotations Provisions	301.38 €	750.00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		1 509 243.51 €	2 142 486.49 €
023	Virement à la section investissement		585 445.20 €
042	Opérations d'ordre	6 155.00 €	6 155.00 €
Total dépenses	de fonctionnement	1 515 398.51 €	2 734 086.69 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		203 449.57 €	

4. Section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à court ou moyen terme. Elle concerne également des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles.

Le budget primitif 2025, s'équilibre en investissement à hauteur de 1 999 617.20 €.

Pour la dette de la commune, le capital restant dû au 01/01/2025 est de 1 812 792.05 €. Les annuités de l'exercice 2025 sont de 125 220.74 € en capital et 38 409.57 € en intérêt. Le solde à rembourser pour le prêt relais du Groupe Scolaire est de 681 000 € (739 000 € ont été versés au Crédit Agricole en 2024), le versement des subventions attendues et du FCTVA permettront son remboursement dans l'année 2025.

En section d'investissement les principales opérations retenues sont :

- L'achat du mobilier pour le groupe scolaire.
- Le passage en éclairage LED des secteurs non réalisés en 2024.
- La mise en accessibilité du gymnase.
- La rénovation énergétique des deux appartements situés au dessus de la Médiathèque
- La rénovation de l'éclairage des terrains de tennis

Les prévisions du BP 2025 en section de d'investissement s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2024	BP 2025
RECETTES			
10	Dotations et réserves	264 733.85 €	260 000.00 €
13	Subventions d'investissement	322 181.47 €	24 955.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 420 000 €	
21	Immobilisations corporelles		35 000.00 €
23	Immobilisations en cours	94 286.40 €	110 000.00 €
27	Autres immos financières	37 301.01 €	38 400.00 €
138	Autres subventions	-	
165	Dépôts et cautionnement reçus	-	-
024	Produit des cessions		
Total recettes	Réelles d'investissement	2 138 502.73 €	468 355.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		585 445.20 €
040	Opérations d'ordre	6 155.00 €	6 155.00 €
041	Opérations patrimoniales		5 510.00 €
R001	Solde d'exécution reporté		
	RAR		934 152.00 €
Total recettes d'investissement		2 144 657.73 €	1 999 617.20 €
Chapitre		CFU 2024	BP 2025
DEPENSES			
20	Immobilisations incorporelles	3 592.40 €	25 000.00 €
204	Subventions d'équipement		5 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	52 930.99 €	285 100.00 €
23	Immobilisation en cours		190 000.00 €
	Opération Groupe scolaire	1 465 212.79 €	195 000.00 €
	Opération local technique terrain de foot	1 014.00 €	
	Opération Aménagement urbain	40 818.16 €	50 000.00 €
	Opération Accessibilité Gymnase		10 000.00 €
	Opération Rénovation appartements		70 000.00 €
	Opération Eclairage tennis		15 000.00 €
10	Dotation, fonds divers	985.52 €	1 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts	860 329.03 €	806 680.00 €
Total dépenses	Réelles d'investissement	2 424 882.89 €	1 312 780.00 €
041	Opérations patrimoniales		5 510.00 €
001	Solde d'exécution reporté		570 689.20 €
	RAR		110 638.00 €
Total dépenses	D'investissement		1 999 617.20 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 282 225.16 €	